



SIGNEZ DÈS À PRÉSENT !

... PARCE QUE LE F-35 EST SYNONYME DE SURVEILLANCE DE LA PART DES ÉTATS-UNIS

Lors de l'utilisation du F-35, les systèmes d'informations livrent automatiquement des données aux États-Unis. Le contrôle de la Suisse sur ces données n'est pas garanti.

... PARCE QUE LE F-35 CONNAÎT DE NOMBREUX DYSFONCTIONNEMENTS

Plus de 800 problèmes techniques sont aujourd'hui connus, ce qui a pour conséquence d'entre eux sont même si graves qu'il peut mettre en danger la vie du ou de la pilote.

... PARCE QUE LE F-35 EST EXTRÊMEMENT CHER ET SURDIMENSIONNÉ

Une étude du gouvernement canadien montre que les coûts du F-35 sur toute sa durée de vie sont cinq fois plus élevés que le prix d'achat. Dans le cas de la Suisse, ces avions nous coûteront donc autour de 25 milliards de francs, issus de nos impôts !

OUI À L'INITIATIVE «STOP F-35»...

Financé par la communauté de WeCollect
wecollect.ch/fr/faire-un-don

Initiative «Stop F-35»
 Postfach 1164
 8031 Zürich



Veuillez plier, scotcher et déposer dans la boîte aux lettres.



Initiative populaire fédérale « Contre le F-35 (stop F-35) »

Publiée dans la Feuille fédérale le 31.08.2021. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution¹ est modifiée comme suit:
 Art. 197 ch. 13²

13. Disposition transitoire ad. art. 60 (Organisation, instruction et équipement de l'armée)

¹ La Confédération n'achète pas d'avions de combat de type F-35.

² Le budget de l'armée est adapté en conséquence.

³ La présente disposition cesse de produire effet le 1er janvier 2040.

¹ RS 101

² Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		N° postal:	Commune politique:		plus d'informations	Contrôle (laisser en blanc)
Nom (en main propre)	Prénoms (en main propre)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite		
1						
2						
3						
4						
5						

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 01.03.2023

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Bruchez Thomas, Chemin Frank-Thomas 66, 1223 Cologny, Carobbio Guscetti Marina, Via Tamporiva 28, 6533 Lumino, Fivaz Fabien, Rue de l'Avocat-Bille 12, 2300 La Chaux-de-Fonds, Fridez Pierre-Alain, Sous-la-Côte 344, 2902 Fontenais, Gafner Oleg, Rue du Simplon 7, 1006 Lausanne, Glättli Balthasar, Förlibuckstrasse 227, 8005 Zürich, Jansen Ronja, Tschoppenhauerweg 7, 4402 Frenkendorf, Kampus Jonas, Spitznussstrasse 25, 8623 Wetzikon, Küng Julia Jana, Letzistrasse 7b, 6300 Zug, Lang Josef, Blumenbergstrasse 42, 3013 Bern, Lange Moritz, Breitenrainstrasse 63, 3013 Bern, Lempert Lewin, Curt Goetz-Strasse 27, 4102 Binningen, Marti Min Li, Förlibuckstrasse 227, 8005 Zürich, Porchet Léonore, Avenue Louis-Vuillemin 26, 1005 Lausanne, Riget Laura, Via Urénn 14a, 6513 Monte Carasso, Roth Franziska, Dürnbachstrasse 60, 4500 Solothurn, Schärer Roger, Via Ruegna 39, 7016 Trin Mulin, Schlatter Marionna, Holzweidstrasse 25, 8340 Hinwil, Schmid Judith, Champagnallee 31, 2502 Biel, Schneider Pauline, Rue de la Côte 87, 2000 Neuchâtel, Seiler Graf Priska, Härdlenstrasse 124, 8302 Kloten, Sommaruga Carlo, Bd des Philosophes 11, 1205 Genève, Trede Aline, Sonnegring 15, 3008 Bern

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____ Signature manuscrite: _____

Date: _____ Fonction officielle: _____

Sceau:

Cette feuille, entièrement ou partiellement complétée, doit être renvoyée aussi vite que possible au comité d'initiative: Initiative «Stop F-35», Postfach 1164, 8031 Zürich